

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 juin 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

### Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

### Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Sylvie ANDRIEUX représentée par François-Noël BERNARDI - Jean-luc BENNAHMAS représenté par Christophe MADROLLE - Roland BLUM représenté par Jean-Marc BENZI - Jean-Louis BONAN représenté par Gérard CHENOZ - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Valérie BOYER représentée par Claude DAUMERGUE - Xavier CACHARD représenté par Pierre DJIANE - Jean-François DENIS représenté par Jean BRUNEL - Eric DIARD représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - Jean-Claude GAUDIN représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Samia GHALI représentée par Patrick MENNUCCI - Martine GOELZER représentée par Guy PONTOUS - Mourad KAHOUK représenté par Henri RUGGERI - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Christophe LOPEZ représenté par Jacqueline DURANDO - Robert MALATESTA représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Renaud MUSELIER représenté par Maxime TOMMASINI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Pierre PENE représenté par Jean MONTAGNAC - Roland POVINELLI représenté par Gérard BISMUTH - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER PERREAUT.

### Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Miloud BOUALEM - Jean-Pierre GIORGI - Albert LAPEYRE.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

#### **DDIP 007-1446/09/CC**

### **■ Approbation des modalités d'élaboration du Plan Climat Territorial - Préfiguration du Plan Climat Territorial - Bilan Carbone - Définition des objectifs - Elaboration et mise en oeuvre du programme d'actions - Demande de subventions.**

#### **DEEAG 09/3470/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

#### Contexte

Le changement climatique est aujourd'hui une réalité qui ne fait plus débat scientifique. Les conséquences impacteront de façon importante et durable nos modes de vie, nos organisations et notre environnement. A l'occasion des récents travaux du Grenelle de l'environnement, la France a renforcé son engagement dans la perspective d'une réduction par quatre de ses émissions de Gaz à Effet de Serre à l'horizon 2050.

La loi de programme relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement adoptée le 21 octobre 2008 à l'Assemblée Nationale et le 10 février 2009 par le Sénat (dite loi Grenelle 1) a reconnu un rôle majeur aux collectivités et dispose que : « Le rôle des collectivités publiques dans la conception et la mise en oeuvre de programmes d'aménagement durable doit être renforcé. A cet effet, l'Etat incitera les régions, les départements et les communes et leurs groupements de plus de 50 000 habitants à établir, en cohérence avec les documents d'urbanisme, des « plans climats énergie territoriaux » avant 2012 (article 7) »

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a déjà engagé ses premières actions en lien avec les enjeux énergétiques actuels :

- Le Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCOT, dont les enjeux intègrent et croisent les champs de la maîtrise de l'énergie (2009-2010) ;
- Réflexion sur la mise en place du Plan de Déplacements Entreprise (PDE) de MPM ;
- L'étude de préfiguration pour la mise en place d'une Agence Locale de l'Energie sur le territoire MPM (2009-2010) ;
  
- Le programme de maîtrise d'énergie MDE patrimoine MPM ;
- L'aménagement de Zone d'Aménagement Concerté (partie énergie et Développement Durable) ;
- Mise en place du projet d'énergie renouvelable du Centre de Stockage des Déchets de la Crau.

La mise en place du Plan Climat complétera l'engagement de MPM autour de ce thème.

Le Plan Climat Territorial permettra :

- D'assurer la cohérence et la coordination entre les différentes actions liées aux enjeux énergétiques à l'échelle territoriale ;
- De mettre en avant ces actions et définir une véritable stratégie sur la lutte contre le réchauffement climatique ;
- De traduire l'exemplarité de la collectivité qui le met en œuvre (actions sur le patrimoine de la collectivité).
- Permettre la mobilisation des acteurs du territoire (publics, privés, habitants...) autour d'une démarche concrète.

Méthodologie

Les quatre phases pour mener à bien ce projet issues du guide méthodologique édité par l'ADEME intitulé : « Construire et mettre en œuvre un Plan Climat Territorial » sont les suivantes :

- La préfiguration qui permettra de définir clairement les contours du projet et l'organisation du pilotage. Les options prises dans cette étape détermineront l'ambition de la Communauté Urbaine, le processus de concertation à engager et la capacité à mobiliser les acteurs du territoire.

Les objectifs de cette phase sont :

- S'approprier les enjeux relatifs à la question du changement climatique ;
  - Organiser le pilotage du projet ;
  - Appréhender les besoins des acteurs du territoire pour les associer et pour qu'ils puissent mieux comprendre, s'impliquer et participer ;
  - Organiser les phases suivantes, en fixer le calendrier, décider des processus de concertation et déterminer les besoins d'expertise extérieure.
- L'identification des pistes d'actions.  
Il s'agira dans un premier temps d'établir le Profil Climat du territoire, en réalisant les travaux suivants :
    - Quantifier les émissions de Gaz à Effet de Serre du territoire - méthodologie Bilan Carbone de l'ADEME :
      - Un module Patrimoine et Services, permettant de travailler sur les émissions de GES relevant du fonctionnement de la collectivité ; cette approche visant avant tout à conduire vers une démarche d'éco-responsabilité en instaurant des mesures de réduction au sein même des services de la Communauté Urbaine.
      - Un module Territoire, permettant de travailler sur l'ensemble des émissions de GES générées par le territoire de MPM, liées à toutes les formes d'activités (industrie, tertiaire, résidentiel, agriculture, transport,...),
    - Analyser la vulnérabilité du territoire au changement climatique ;
    - Identifier les acteurs clés et leurs compétences sur les thématiques de l'énergie et du climat;
    - Recenser les actions et les politiques déjà engagées sur le territoire de la Communauté Urbaine ;
    - Formaliser le Profil Climat dans un document de synthèse présentant les principaux éléments de cette première étape.

Il s'agira ensuite d'obtenir une dynamique collective en faveur du Plan Climat Territorial. Cette démarche de co-construction consistera à impliquer les partenaires de la Communauté Urbaine dans la conception d'une politique nouvelle. Il sera nécessaire de :

- Construire un plan général de communication auprès de la population associant actions de sensibilisation, d'information et de communication ;
  - Lancer la co-construction en s'appuyant sur la mise en place de groupes de travail ou d'ateliers thématiques en réunissant les acteurs du territoire. L'objectif étant de dégager des pistes d'actions qui viendront alimenter la réflexion de MPM ;
  - Animer les ateliers thématiques ;
  - Finaliser le travail des ateliers et rédiger un Livre Blanc qui aura pour but de donner une vision partagée des enjeux locaux et d'y répondre par des propositions concrètes ;
  - Mobiliser les acteurs institutionnels et économiques du territoire pour créer le « Club Climat » permettant de faire converger les projets et de mutualiser les moyens.
- La Construction du Plan Climat Territorial :
  - - Analyser l'ensemble des propositions d'actions issues de la co-construction : pour chacune d'elles, vérifier la faisabilité et identifier les effets attendus, les besoins de partenariat, les conditions financières et le rythme de déploiement. Ces actions devront être hiérarchisées et programmées dans le temps.
    - Mettre en place des ateliers techniques à partir des services de la collectivité et animés par l'équipe projet mise en place lors de la phase de préfiguration. Ces ateliers techniques pourront en fonction des besoins être ouverts à des partenaires externes qui apporteront expertise et capacité de prise en charge opérationnelle.

Cette phase permettra la mise en évidence d'un portefeuille d'actions regroupant à la fois des actions à échéance immédiate et d'autres à échéance à moyen terme.

- La mise en place effective du Plan Climat suite à la délibération sur l'adoption de ce Plan Climat Territorial. Sur cette phase les points importants à prendre en compte seront :
  - Le déploiement de la collectivité et la répartition des rôles entre les services ;
  - La mise en place des dispositifs d'accompagnement nécessaires ;
  - La mise en place opérationnelle des actions à partir notamment de leur analyse économique ;
  - La mise en oeuvre des montages financiers ;
  - La prise en compte des premiers éléments de retour d'expérience.

Pour la réalisation de la deuxième phase, et plus particulièrement la réalisation du Bilan Carbone, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sollicite le soutien financier de l'ADEME qui a mis en place un dispositif de subventions représentant 50% maximum du coût de la prestation plafonné à 30 000 euros. La subvention dont bénéficie la Communauté Urbaine s'inscrit dans le dispositif classique d'appui financier d'aide à la décision de l'ADEME.

De même, l'ensemble des démarches et des actions du Plan Climat Territorial fera l'objet de recherches systématiques de subventions ou de participations financières des collectivités, de l'Etat ou de l'Europe.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire 99-533 du 25 juin 1999 ;
- La loi 2005-781 du 13 juillet 2005 relative au programme fixant les orientations de la loi politique énergétique (Loi POPE).

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient d'approuver les modalités d'élaboration et de mise en oeuvre du Plan Climat Territorial afin de compléter la démarche volontaire engagée par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.
- Qu'il convient de solliciter des subventions auprès de tout organisme ou collectivité susceptible d'apporter sa contribution pour la réalisation de ce Plan Climat Territorial.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Sont approuvées les modalités d'élaboration du Plan Climat Territorial telles que décrites dans ce rapport.

**Article 2 :**

Est approuvée la mise en place d'une démarche de communication à la fois interne et externe sur l'ensemble des différentes phases de l'élaboration du Plan Climat Territorial mentionnées dans ce rapport.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Europe, l'Etat, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour l'élaboration du Plan Climat Territorial.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué au Développement durable,  
Plan Climat, Maîtrise de l'Energie, HQE

Pierre SEMERIVA

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développement durable - Innovations -  
Prospective

Eric DIARD

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI